Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 2025_01
ID : 056-215600966-20251211-08_2025_12_11-DE

DEL08_2025_12_11

# Convention d'entretien d'un élément patrimonial situé sur une parcelle privée : Calvaire de Kerveno

**En exercice : 16**
**Présents : 13**
**Votants : 15**

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, CORDAILLAT Jean-Christophe, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, TOUBLANT Catherine, MORVAN Aurélie, AUDIC Gaëlle, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
GUIVARC'H Isabelle donne pouvoir à MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène
LE PALUD Didier donne pouvoir à CORDAILLAT Jean-Christophe (départ à 19h)

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène

Rapporteur : Mme Annick LE GOULVEN, conseillère municipale

Madame la conseillère municipale informe l'assemblée :

Les agents de la commune entretiennent le calvaire de Kerveno, en raison de son caractère patrimonial, situé sur une parcelle agricole privée, cadastrée ZI 501. Il s'agit d'opérations d'entretien courant, notamment le débroussaillage et l'entretien des abords.

En raison de la nature privée du terrain sur lequel intervient la commune, il convient de formaliser cette pratique par la signature d'une convention avec le propriétaire privé concerné. Les interventions de la commune sont réalisées à titre gratuit, sans contrepartie financière, dans l'intérêt patrimonial de la collectivité. De même, le propriétaire ne peut exiger aucune indemnité du fait de ces interventions.

Entendu l'exposé de Madame la conseillère, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention d'entretien du calvaire de Kerveno située sur la parcelle cadastrée ZI 501, appartenant à M. Eric AUDIC,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-08_2025_12_11-DE

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'entretien du calvaire de Kerveno, se situant sur la parcelle privée cadastrée ZI 501, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Annexes :
- Plan cadastral
- Photo calvaire Kerveno
- Projet de convention d'entretien d'un élément patrimonial

Le 12 décembre 2025

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL